

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, S. VALLON, M. FOUILLÉ, J. BRAISAZ, E. CONDAMINE, G-C. VISCI, M. SIBILLE, E. DAVID-CAVAZ, J. THORAX, J. SICARD, L. GAUDE, R. TARTREAU, A. TOSTI, H. GRINDLER, D. BONZY, V. UVIETTA, D. FLEURY

EXCUSES : G. LAYDEVANT (Pouvoir à S. VALLON)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Valérie CAZAUX

Convocation du 14 avril 2026

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS EN 2025

La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 93, codifié à l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat [...]. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

La même obligation est appliquée aux EPCI, aux départements et aux régions.

La commune est présente au sein d'une société d'économie mixte locale ou de société publique locale, mais les élus municipaux qui y siègent ne perçoivent pas d'indemnité à ce titre.

2025			
Fonction	Identité	Indemnités brutes mandat communal	Indemnités brutes mandat métropolitain
Maire	CURTET Cécile	18 349,32 €	10 358,52
1er Adjoint	CAZAUX Valérie	6 905,64 €	
2ème Adjoint	BRAISAZ Joel	6 905,64 €	
3ème Adjoint	SIBILLE Mylène	6 905,64 €	
4ème Adjoint	VISCI Gian-Carlo	6 905,64 €	
5ème Adjoint	FOUILLE Marianne	6 905,64 €	
Conseillé Délégué	BALME David	2 071,68 €	
Conseillé Délégué	DAVID-CAVAZ Emilie	2 071,68 €	
Conseillé Délégué	GAUDE Laeticia	2 071,68 €	
Conseillé Délégué	LAYDEVANT Gisèle	2 071,68 €	
Conseillé Délégué	METZGER Denis	2 071,68 €	
Conseillé Délégué	ORTHOLAND Marie-Françoise	2 071,68 €	
Conseillé Délégué	VALLON Sylvain	2 071,68 €	
TOTAL ANNUEL		67 379,28 €	10 358,52

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour, 2 abstentions et 0 contre :

- Approuve l'état des indemnités annuelles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 20 avril 2026**



Détail des votes :

- Pour : C. CURTET, V. CAZAUX, S. VALLON, M. FOUILLÉ, J. BRAISAZ, G. LAYDEVANT, E. CONDAMINE, G-C. VISC, M. SIBILLE, E. DAVID-CAVAZ, J. THORAX, J. SICARD, L. GAUDE, R. TARTREAU, A. TOSTI, H. GRINDLER, D. BONZY,
- Contre :
- Abstention : V. UVIETTA, D. FLEURY